

**621.506.15 Parcs et Promenades - Cimetière
Véhicules / Remplacement 2017 CHF 105'000**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

~~**700.506.47 ERP : renouvellement solution Service
de l'Aide sociale CHF 180'000**~~

~~Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.~~

**700.506.48 Fibre optique FriNet 2017 extension +
redondance CHF 70'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

700.506.49 Site internet : refonte CHF 140'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**700.506.51 ERP : renouvellement solution Service
de l'Aide sociale CHF 180'000**

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

**900.503.09 Stade St-Léonard : assainissement
infrastructure (part de la Ville) CHF 2'000'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

915.503.03 Piscine du Levant : Toiture CHF 650'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2017, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de CHF 20.0 mio.

Article 5

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour CHF 27'015'000.-, qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2017.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

La Secrétaire de Ville adjointe :

Christophe Giller

Nathalie Defferrard Crausaz